



Conseil National de la
Formation Professionnelle
Tout au Long de la Vie



Octobre 2010

Jalons de la formation professionnelle

L'activité du CNFPTLV sur 5 ans (2005- 2010)

LE PROPOS DU PRÉSIDENT

En cinq ans d'activité le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie a réalisé de nets progrès dans l'ampleur et la qualité du dialogue entre ses membres et publié les premières productions issues de ce dialogue.

Son ambition a été de développer une culture et un vocabulaire communs à l'ensemble de ses membres, tous décideurs du domaine de la formation, mais aux responsabilités et aux origines bien différentes. Ceux-ci auront, tout au long de ces années, fait preuve d'une particulière assiduité aux séances plénières. Leur investissement montre, par delà les inévitables et normales divergences, leur volonté de créer cette culture commune qui devrait favoriser les perfectionnements dont doit nécessairement faire l'objet la formation professionnelle tout au long de la vie.

Les missions de transparence et d'évaluation confiées au Conseil par le législateur exigeaient la constitution, à la fois scientifique et consensuelle, d'indicateurs, de données, de définitions, de nomenclatures, de méthodes, permettant de porter un regard objectif et partagé sur cette matière si complexe et si éclatée qu'est la formation professionnelle. Ceci était d'autant plus nécessaire que la loi de 2004 n'était pas le support d'une stratégie nationale explicite pour la formation continue mais renvoyait à chacun des acteurs le soin de déterminer ses propres priorités.

« Les travaux du Conseil servent de jalons sur le terrain où s'édifient progressivement la transparence et l'évaluation souhaitées »

Les travaux du Conseil, qui se sont déployés aussi bien dans le domaine de l'apprentissage que des financements de la formation professionnelle en région sous la forme de tableaux de bord des PRDF¹, servent de jalons sur le terrain où s'édifient progressivement la transparence et l'évaluation souhaitées. Mais, en dépit de l'excellente coopération apportée par les émetteurs de données, l'appareil statistique a montré des incohérences et des lacunes importantes dues au fait que, jusqu'à présent, la préoccupation majeure des pouvoirs publics aura plus été celle du contrôle des obligations que de l'évaluation des actions, situation à laquelle il faudra dorénavant remédier.

Il est remarquable que cette construction se soit opérée de manière totalement volontaire, non seulement de la part des organismes nationaux spécialisés, mais encore de la part des institutions, administrations, collectivités représentées au Conseil, qui se prêtent d'eux-mêmes à ces exercices complexes de réflexion, de construction et d'expérimentation. Le Conseil ne disposant d'aucun levier juridique pour conduire ces travaux, c'est la conviction et l'adhésion qui ont été seules sollicitées pour leur réalisation.

Le vocabulaire commun s'est créé tout autant, et de façon très pragmatique, dans les débats animés du Conseil. Les séances plénières, tenues fréquemment en Région, ont été l'occasion de se pencher très concrètement sur l'élaboration,

les résultats, les difficultés des politiques de terrain. Il en est de même avec des thèmes sur lesquels le Conseil s'est « auto-saisi » constituant des groupes de travail, producteurs de rapports originaux, voire de recommandations, sur la validation des acquis de l'expérience, l'apport de la formation professionnelle à la sécurisation des parcours, ou encore les états des lieux des CCREFP² et des OREF³.

Si le Conseil national a pu lancer plusieurs chantiers dans le domaine de l'évaluation (Contrats d'objectifs territoriaux, filières de formation des jeunes), le développement de son action s'est heurté à une difficulté de nature politique : il a dû en effet déterminer lui-même les objectifs par rapport auxquels il devait fonder ses évaluations, les textes conventionnels et législatifs de 2003-2004 ayant éclaté la définition de ces objectifs entre toutes les parties prenantes et ne permettant ainsi de percevoir que très difficilement les stratégies poursuivies.

Cette difficulté devrait s'atténuer en raison des priorités assignées désormais aux acteurs tant par l'ANI du 7 janvier 2009 en direction des personnes et des entreprises les moins bénéficiaires de la formation, que par la loi du 24 novembre 2009 qui prévoit, au surplus, la définition périodique d'objectifs concertés. C'est ainsi que le Conseil national a vu, ajoutée à ses compétences, « la définition des orientations pluriannuelles et des priorités annuelles des politiques de formation ». Il va devoir contribuer à la cohérence des stratégies comme à la meilleure utilisation des moyens, mission que la présence autour de sa table de tous les décideurs et l'expérience du travail en commun accumulée depuis cinq ans doivent lui permettre de mener à bien.

Dominique BALMARY

¹ Plans régionaux de développement des formations

² Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle

³ Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation

Le Conseil National de la formation professionnelle tout au long de la vie :

Historique, missions et organisation

Créé par la loi sur la formation professionnelle et le dialogue social du 4 mai 2004 et le décret du 24 février 2005, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie a été installé le 14 avril 2005 par M. Gérard LARCHER Ministre délégué aux relations du travail.

Sa création, qui est le regroupement de trois instances antérieures, est intervenue au moment où l'Etat confiait des pouvoirs nouveaux en matière de formation professionnelle, tant aux partenaires sociaux par la loi du 4 mai 2004 qu'aux Conseils régionaux par celle du 13 août 2004.

Le Conseil rassemble donc tous les acteurs, décideurs et financeurs de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de l'Etat à travers ses différents ministères, des 26 Conseils régionaux, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs qui représentent l'ensemble des branches et des entreprises, des représentants des chambres consulaires et des organismes intéressés à la formation, ainsi que des parlementaires et des personnalités qualifiées.

Le Conseil, dont les 62 membres sont nommés pour trois ans par le Ministre en charge de la formation professionnelle, jouit d'une relative autonomie par rapport aux autorités nationales. Le Président est une personnalité qualifiée nommée par le Ministre ; il est assisté de deux Vice Présidents dont l'un est issu du collège des Régions et l'autre de celui des organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

En avril 2008, au terme de 3 années d'existence, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Mme Christine LAGARDE, et le Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Mr Laurent WAUQUIEZ, chargés de la formation professionnelle, ont renouvelé ses membres par un arrêté du 14 avril 2008 et reconduit son Président Dominique BALMARY pour un nouveau mandat de trois ans.

Le Conseil est la seule instance nationale de concertation entre tous les acteurs sur les politiques de formation professionnelle, avec pour missions de donner des avis sur les textes législatifs et réglementaires, de produire des évaluations des politiques régionales et de clarifier les flux financiers.

Il intervient sur le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie : formation continue et apprentissage, validation des acquis de l'expérience, accueil, information et orientation.

Enfin le Conseil a, prévue par la loi du 4 mai 2004, une relation privilégiée avec les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), instances de concertation régionale instaurées par la loi de modernisation sociale du 17 Janvier 2002.

Il est animé par un Secrétariat général léger mais présent au quotidien comme appui technique.

Depuis sa création le Conseil est monté en puissance et en compétence. Il a mis en place son bureau et défini son règlement intérieur. Entre avril 2005 et fin 2009 il a tenu 27 plénières et une douzaine de réunions de son bureau. Son activité a été particulièrement soutenue : une soixantaine de textes législatifs et réglementaires ont été examinés durant ces cinq ans. La Commission des comptes et celle de l'évaluation se sont réunies environ trois fois par an et leurs groupes de travail ont été très actifs.

Avec la loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 Novembre 2009, c'est une nouvelle étape de la vie du Conseil qui s'amorce (cf encadré page 6)

Autour des missions qui lui ont été confiées par la loi de 2004, le Conseil a progressivement organisé la **concertation** sur les textes qui lui sont soumis pour avis et sur des sujets d'actualité dont il s'est autosaisi au fil des séances. Il s'est employé à construire **une connaissance partagée** des financements et des politiques de formation professionnelle par des travaux de longue haleine menés dans une optique de transparence et d'évaluation. C'est également devenu un lieu favorisant **les échanges entre le niveau régional et le niveau national dans une démarche « remontante »** qui permet de mieux connaître le paysage régional de la formation professionnelle et d'irriguer le niveau national des initiatives et actions menées sur les territoires.

1. Les avis du Conseil National

Le CNFPTLV a pour mission de donner son avis sur la législation et la réglementation applicables en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. **Cette mission, la plus visible du Conseil, fluctue au gré des saisines du Gouvernement en fonction de l'actualité législative et réglementaire.** Ainsi durant ses deux

premières années d'existence le Conseil a été saisi des nombreux textes d'application de la loi de mai 2004 sur la formation professionnelle et de la loi de cohésion sociale de janvier 2005 pour sa partie « apprentissage ». Cette activité s'est ralentie en 2007-2008, elle a repris en 2009 avec la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle et ses textes d'application.

Le bilan est riche : en cinq ans ce n'est pas moins d'une **soixantaine de projets de lois, de décrets et d'arrêtés** qui ont été soumis à l'avis du Conseil, sans compter les avis préalables aux habilitations des organismes collecteurs agréés pour recevoir de la taxe d'apprentissage (OCTA) ou aux agréments des organismes paritaires collecteurs des fonds de la formation continue (OPCA).

C'est à cette occasion que se sont tenus les **débats les plus animés et les plus contrastés** en raison des positions des différents acteurs en particulier sur le décret relatif à l'apprentissage junior ou sur certains aspects du projet de loi relatif à la dernière réforme de la formation professionnelle et à ses décrets d'application.

2. Des débats d'actualité

Le Conseil a décidé de s'autosaisir de sujets d'actualité. Chaque séance plénière donne lieu à un débat

Quelques exemples marquants :

- En 2006 le Conseil a produit des « **Recommandations pour le développement de la VAE** » à destination de l'ensemble des acteurs du domaine⁴.

- En 2007 – 2008 le sujet du rôle de la formation dans la « **sécurisation des parcours professionnels** » a été abordé par le Conseil qui a confié à un groupe de travail présidé par un représentant des partenaires sociaux et une élue régionale, le soin de recenser et d'analyser les initiatives menées localement sur ce thème. Le Conseil en a dégagé sept priorités et l'ensemble a fait l'objet d'une publication en mars 2008.

Ces thèmes ont donné lieu à **des débats riches et consensuels**. Les rapports produits à l'occasion de ces débats et préparés par des groupes de travail constitués à l'image des différentes composantes du Conseil sont le fruit d'une construction commune et les recommandations sont adoptées par consensus.

D'autres débats ont également eu lieu au fil de l'actualité: la rénovation de la voie professionnelle et le Bac Pro en trois ans, les orientations de Pôle Emploi en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et la situation de l'AFPA pendant la période du transfert de la commande publique aux Régions.

3. Les chantiers de la transparence et de l'évaluation

Les missions de clarification des financements et d'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle ont donné lieu à des chantiers de long terme lancés par la Commission des comptes et la Commission de l'évaluation à partir d'orientations adoptées par le Conseil en 2006. Ces travaux, menés par plusieurs groupes techniques, **ont pris de l'ampleur entre 2006 et 2010**.

Ils se sont attaqués aux questions de transparence et d'évaluation sur deux fronts : une approche quantitative consistant à rassembler des données statistiques susceptibles d'éclairer les politiques menées en région et **une approche qualitative** de l'évaluation sur des thématiques ciblées

• La construction d'un socle de données statistiques ...

Il s'agissait de rassembler les données statistiques provenant de multiples sources et de les mettre en cohérence afin de parvenir à la constitution d'un socle de données financières et physiques régionalisées destinées à adosser la concertation, l'évaluation et les recommandations du Conseil à des informations objectives, cohérentes, connues et reconnues de tous,

... pour une meilleure connaissance du financement de l'apprentissage

C'est la première orientation adoptée suite à la loi de cohésion sociale de janvier 2005. Cet exercice, renouvelé et amélioré d'année en année, permet de mesurer l'importance et la destination des sommes qui sont consacrées à

l'apprentissage par ses multiples financeurs : de l'ordre de plus de 5 milliards d'€ en 2004 elles atteignent 6,5 milliards en 2007 (y compris les rémunérations des apprentis). Rassemblant et mettant en cohérence des éléments épars, il apporte aussi des informations inédites :

- la part relativement faible de la taxe d'apprentissage dans les ressources des centres de formation d'apprentis (environ le tiers),
- et le poids de la dépense pour l'apprentissage dans chaque région⁵ rapporté aux effectifs d'apprentis concernés.

Ces travaux constituent un premier pas important vers la réalisation d'un compte financier de l'apprentissage, élément majeur de la transparence recherchée et la poursuite de ce travail devrait permettre au Conseil d'évaluer un système soumis à de constantes évolutions.

... pour une approche cohérente des dépenses de formation en région : les tableaux de bord des PRDF

Autre priorité : la connaissance des dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage exposées par les différents financeurs (Education nationale, UNEDIC, Région, OPCA...) au niveau régional, dans la perspective d'établir à terme un compte régional. En effet, si les dépenses en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage sont recensées au niveau national, dans le cadre de la préparation, chaque année, de la loi de Finances (les 27 milliards inscrits dans le « Jaune budgétaire » de 2009), il n'y a aucune comptabilisation de ces dépenses au niveau régional.

La première étape a donné lieu à la construction de tableaux de bord des plans régionaux de développement des formations (PRDF). Expérimentés avec quelques Régions volontaires, ces travaux, menés en partenariat avec les services statistiques nationaux, sur la base d'une nomenclature commune et d'un guide méthodologique support, ont connu une extension et une amélioration tout au long des années 2008 et 2009. De nouvelles régions sont entrées dans la démarche, portant à 17 le nombre de celles qui participent volontairement à cet exercice sur les données financières 2006.⁶

C'est la première fois qu'on a mis en évidence les différences de volume des dépenses globales de formation professionnelle entre les régions, constaté qu'elles sont proportionnelles à leur taille démographique et précisé la répartition de ces dépenses entre les trois grands partenaires que sont l'Etat, les Conseils régionaux et les partenaires sociaux dans chaque région.

Suite à ce travail, **le Conseil national a émis, fin 2009, des recommandations** portant sur la nécessité de perfectionner et d'étendre la démarche à toutes les régions, d'y associer plus étroitement les partenaires sociaux et d'entamer un processus de rapprochement des données financières avec des indicateurs physiques et des données contextuelles. Ces recommandations constituent, en 2010, les axes de travail de la Commission des comptes pour les données financières 2007/2008.

Ce type d'exercice devrait permettre d'alimenter les discussions au niveau régional dans le cadre de la négociation des Contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDF) prévus par la loi du 24 novembre 2009. Si, comme on peut

⁴ Voir en annexe la liste des publications, téléchargeables sur le site du Conseil : www.cnfptlv.gouv.fr

⁵ Ces travaux ont été publiés en 2007 « Une première approche du financement et des effectifs de l'apprentissage en France – données 2004 », en 2009 « Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France – données 2006 (volume 1 : national et volume 2 : données régionales dans 7 régions) » et en 2010 « Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France – données 2007 »

⁶ Ces travaux ont donné lieu à 2 publications « Proposition d'un tableau de bord du PRDF : données financières 2005 » et « Tableaux de bord des PRDF : données financières 2006 pour 17 régions ».

le supposer, les partenariats financiers s'intensifient, le besoin de s'appuyer sur une base de données objective et harmonisée des financements en région pour établir un diagnostic, définir des priorités d'action et enfin évaluer, devrait aller grandissant.

... **pour la connaissance des contextes régionaux grâce à la constitution d'une base d'indicateurs régionalisés**

Dernier volet de ces travaux : disposer de données par région sur la démographie ou les caractéristiques de l'emploi et du marché du travail, ou d'indicateurs relatifs à la formation professionnelle, permettant de mieux appréhender dans quel contexte se déploient les politiques régionales et être ainsi mieux à même de les évaluer.

Des statistiques de l'INSEE, du Ministère de l'Education nationale, de la DARES, du CEREQ, puis de la Direction de la recherche, des études et des statistiques (DRESS), régionalisées par chaque producteur, ont été rassemblées pour constituer une base de données d'environ 180 indicateurs, régulièrement actualisés et enrichis, disponibles sur le site du CEREQ⁷. A partir d'une trentaine d'indicateurs, a été dressée une cartographie du territoire français qui a fait l'objet d'une publication fin 2007⁸.

Cette base de données a permis au Conseil national, avec l'appui du CEREQ, de conduire une étude sur « l'évolution des voies de qualification et d'insertion des jeunes au niveau régional entre 1995 et 2005 », et une nouvelle exploitation de cette même base permettra de produire, fin 2010/début 2011, des « Portraits statistiques régionaux » dont l'établissement sera utile pour l'élaboration des CPRDF qui doivent être conclus avant le 1er juin 2011.

• **Des thématiques d'évaluation ciblées**

Mobilisé sur la construction des bases statistiques nécessaires, premier échelon de l'évaluation, le Conseil n'en a pas moins mené des évaluations plus qualitatives.

- s'intéressant tout particulièrement à l'articulation des politiques de branche et des politiques régionales de formation professionnelle, le Conseil a défini un premier thème d'évaluation qui portait sur **les contrats d'objectifs territoriaux (COT)**. L'étude effectuée courant 2007 a permis de dresser un état des lieux de l'ensemble des COT signés entre 2000 et 2006, puis de réaliser une analyse approfondie dans cinq régions. Il en ressort que les Contrats d'objectifs sont largement mais inégalement répandus selon les Régions et les Professions et qu'ils ont beaucoup évolué au fil du temps. S'ils n'ont pas répondu entièrement aux objectifs qui leur étaient fixés par la loi, à savoir la régulation des voies de formation des jeunes, ils ont eu pour effet principal l'instauration d'un dialogue « en continu » sur la relation formation/emploi entre les différents acteurs en région.

A partir de ces analyses, le Conseil national a émis en avril 2008, une série de **propositions** visant à faire évoluer les COT vers une contractualisation qui engage plus fermement

les acteurs, tout en élargissant son champ, en améliorant les instruments et les procédures, ainsi que le pilotage, le suivi et l'évaluation. Ces travaux ont été publiés fin 2008⁹.

- la Commission de l'Evaluation, selon les orientations arrêtées en 2006, a ensuite engagé un nouveau thème d'évaluation relatif à **l'évolution des quatre voies de qualification et d'insertion des jeunes** (enseignement professionnel, apprentissage, contrats de qualification puis de professionnalisation et stages des Conseils régionaux). Celles-ci ayant connu en quelques années des évolutions significatives, la question était de savoir comment ces évolutions se concrétisaient dans chaque région, si la concertation et la coordination avaient permis d'améliorer la cohérence de l'offre de formation, y compris au plan territorial, et de mesurer leur effet sur les sorties sans qualification.

Un état des lieux de l'évolution de ces différentes voies entre 1995 et 2005 sur l'ensemble des régions, a pu être établi par le CEREQ à partir de la base d'indicateurs évoquée ci-dessus : il souligne, et c'est une nouveauté, l'importance des spécialités de formation dans l'analyse des évolutions de la formation professionnelle et montre une certaine indépendance des voies les unes par rapport aux autres. Cette approche a été complétée par **une analyse approfondie dans cinq régions volontaires sur la période 2000-2007**, elle a permis d'examiner les conditions dans lesquelles la concertation et la coordination entre les acteurs régionaux, notamment à travers les PRDF, parviennent à mettre en cohérence les voies de qualification professionnelle des jeunes.

Cette deuxième thématique marque une **nouvelle étape dans la qualité des évaluations menées par le Conseil** :

- vision sur le long terme de l'évolution des politiques de formation professionnelle,
- prise en compte des spécialités de formation qui enrichit la lecture traditionnelle par voies de qualification et par niveaux,
- mise en relation plus fine des approches quantitatives et qualitatives.

4. Partenariats avec le niveau régional

C'est un des aspects originaux de l'activité du Conseil : seule instance nationale à regrouper les représentants des 26 Conseils régionaux, invité par la loi du 4 mai 2004 à travailler « en liaison » avec les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), en cinq ans d'activité le Conseil a largement développé ses partenariats avec le niveau régional.

Des séances plénières décentralisées du Conseil se sont tenues régulièrement à l'invitation des **Conseils régionaux** : la présentation de la politique de formation et d'apprentissage de la Région lors de chaque séance « décentralisée » a permis de familiariser les membres du Conseil avec les diverses politiques régionales. Par ailleurs les travaux réalisés dans le cadre des groupes de travail sur l'apprentissage et sur les tableaux de bord des PRDF n'ont pu être menés à bien que grâce à la participation active des services des Conseils régionaux.

⁷ www.cereq.fr

⁸ « Géographie de la Formation professionnelle » : décembre 2007

⁹ publication fin 2008 intitulée « Evaluation des Contrats d'objectifs territoriaux et instruments assimilés ».

Les relations avec les CCREFP se sont mises en place sous forme de réunions régulières avec les secrétariats de ces comités. Seuls lieux en région où sont associées les compétences sur l'emploi exercées par l'Etat et les compétences sur la formation professionnelle assumées par la Région et par les partenaires sociaux, partenaires « privilégiés » du Conseil dans la mesure où il doit travailler « en liaison » avec eux, celui-ci a souhaité établir un état des lieux de leur fonctionnement.

Les conclusions¹⁰, présentées en 2008, ont montré que, contrairement à ce qui était habituellement avancé, ils étaient en activité dans presque toutes les régions, mais avec un fonctionnement différent : certains ayant un rôle essentiellement consultatif, la plupart un rôle de concertation et d'animation du dialogue régional en matière de politiques d'emploi et de formation professionnelle, quelques-uns seulement remplissaient une véritable fonction de coordination de ces politiques. Le constat a conduit à s'interroger sur les leviers à actionner pour qu'ils puissent devenir les lieux fédérateurs des partenariats entre acteurs régionaux et à envisager en conséquence une clarification de leurs compétences réglementaires.

Durant l'année 2009, le groupe de travail a poursuivi ses travaux dans un contexte en mutation : la mise en place des Conseils régionaux de l'emploi (CRE), la préfiguration des DIRECCTE¹¹, la future loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle et la perspective de renouvellement des assemblées régionales en mars 2010.

A l'horizon de juin 2011, les CPRDF devront être signés: la loi du 24 novembre 2009 renforce les missions des CCREFP en les plaçant au centre de **la négociation régionale des CPRDF** et en leur donnant la mission d'assurer le suivi et l'évaluation de ces contrats ainsi que des actions de formation professionnelle conduites par bassin d'emploi et par région. Sur ces différents points des liaisons fortes avec le CNFPTLV sont inscrites dans la loi, ce qui va amener le Conseil national à repenser ses relations avec les Comités de coordination, en lien avec ses propres missions, elles-mêmes renforcées.

De leur côté **les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF)** ont manifesté un vif intérêt pour collaborer avec le CNFPTLV. Celui-ci a associé aux travaux conduits avec les OREF les principaux interlocuteurs compétents du niveau national : DGEFP, DARES, CEREO, Centre d'analyse stratégique (CAS) et Centre INFFO.

L'état des lieux¹² réalisé en 2008 a mis en évidence que les OREF, en 20 ans d'existence, ont su s'adapter aux évolutions des politiques publiques : de leur fonction première, liée à la décentralisation, d'assembleur de données et d'études sur la relation formation emploi, **ils ont évolué vers des fonctions d'expertise en amont des outils régionaux de programmation (COT et PRDF...).** Ils assument de plus en plus une fonction d'appui méthodologique aux acteurs, d'aide à la décision et à l'action et occupent une place qui s'affirme dans le paysage régional. Leurs activités méritaient d'être portées à la connaissance des acteurs de niveau national et notamment des partenaires sociaux qui mettent

en place, suite à la réforme de la formation professionnelle de 2003/2004, des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications par branche professionnelle.

Le groupe de travail qui continue de se réunir a entamé deux chantiers : les mutations économiques qui constituent les axes prioritaires de travail inscrits dans les Contrats de Projets 2007-2013 et **le rapprochement avec les Observatoires de branche.**

La réforme en cours qui prévoit que les CPRDF seront élaborés dans le cadre des CCREFP devrait avoir comme conséquence de les mobiliser en amont de l'élaboration de ces contrats.

Les moyens du Conseil

L'activité du Conseil

repose sur un Secrétariat permanent composé de :

- une Secrétaire générale**
- 3 conseillers techniques (Cadre A)**
- 1 chargée de l'organisation des séances plénières et de la communication**
- 1 chargée des affaires générales et financières,**
- 1 secrétaire**

Le budget du Conseil est passé de 260 000 € en 2006 à 193 000 € en 2010.

La part de ce budget consacré aux études, dans le cadre de la mission d'évaluation du Conseil, a chuté dans le même temps de 150 000 € à 100 000 €.

5. Avancées et pistes d'évolution

L'activité du Conseil sur cinq ans fait ressortir des points positifs, mais aussi des pistes d'améliorations afin de répondre aux enjeux de la loi du 24 novembre 2009, qui renforce considérablement ses missions.

Avec cette loi c'est une nouvelle étape de la vie du Conseil qui s'amorce : s'il poursuit sa mission d'avis sur les textes en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, sa mission d'évaluation des politiques de formation professionnelle est amplifiée et il se voit confier un rôle dans l'élaboration des orientations et priorités de la formation professionnelle. De plus son champ de compétences est étendu à la formation professionnelle initiale et sa place est désormais auprès du Premier Ministre (voir encadré page 6).

En outre la nouvelle loi instaure un Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation (CPRDF), en remplacement du PRDF, signé entre le Président du Conseil régional, le représentant de l'Etat et l'autorité académique. Elle amplifie les missions des CCREFP en les plaçant au centre de l'élaboration des CPRDF et affermit le lien avec le CNFPTLV en leur donnant mission d'en assurer le suivi et l'évaluation selon les modalités générales définies par celui-ci.

¹⁰ Le rapport « Etat des lieux des CCREFP : des textes... aux réalités régionales » a été validé par le Conseil le 22 Octobre 2008 et publié en fin d'année.

¹¹ Directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

¹² Le rapport intitulé « La fonction d'observation emploi/formation en région : les OREF en 2008 » a été validé lors de la séance plénière du Conseil du 18 Février 2009 et publié en Mai 2009.

Les principaux changements introduits par la loi du 24 Novembre 2009

Le champ de compétences du Conseil couvre désormais explicitement, **à côté de la formation continue, la formation professionnelle initiale, pour toutes ses missions : avis, définition des orientations et priorités, évaluation.**

Ses missions sont étendues

Le CNFPTLV conserve :

- une mission générale de **concertation** ;
- une mission d'avis sur les projets de lois et les dispositions réglementaires, en matière de formation initiale et continue ;

NB : **la mission de « contrôle »** des comptes de la formation professionnelle figure, depuis la recodification du Code du travail, dans la partie réglementaire.

Il acquiert :

- une **mission nouvelle qui consiste à favoriser la concertation pour la définition des orientations pluriannuelles et des priorités annuelles** des politiques de formation professionnelle initiale et continue ;
- une **mission d'avis sur les normes de qualité élaborées par le délégué à l'information et à l'orientation (DIO)** ;
- une **mission élargie d'évaluation des politiques de formation professionnelle initiale et continue aux niveaux national et régional, sectoriel et interprofessionnel,**

à laquelle s'ajoutent les tâches suivantes :

- le CNFPTLV établit et rend public tous les trois ans, **un bilan des politiques et de la gestion des OPCA** à partir des conclusions des évaluations des conventions triennales entre les OPCA et l'Etat qui lui auront été transmises,
- chaque année, le CNFPTLV établit **un bilan par bassin d'emploi et par région, des actions de formation professionnelle** réalisées par l'ensemble des organismes de formation, sur la base des évaluations transmises par chaque CCREFP,
- le CNFPTLV définit **les modalités générales du suivi et de l'évaluation des contrats de Plan régionaux (ex PRDF)** assurés par les CCREFP,
- une **mission d'animation du débat public** sur l'organisation du système de formation professionnelle et ses évolutions.

La place du CNFPTLV est désormais **auprès du Premier Ministre et son Président nommé en Conseil des Ministres.**

La loi lui confère le droit d'exiger de tous les acteurs la communication des éléments d'information et des études qu'ils détiennent nécessaires à l'exercice de ses missions.

Dans cette perspective, quels enseignements tirer des 5 ans d'activité du Conseil ? :

Instance consultative interinstitutionnelle originale, le Conseil national a apporté une plus value certaine au débat sur la formation professionnelle mais a rencontré également des difficultés qu'il faut bien identifier en vue de la prochaine étape

Un regard rétrospectif sur ces 5 années montre **la richesse de la concertation entre des acteurs qui ne se connaissaient pas toujours.** Les débats entre les représentants de l'Etat, les partenaires sociaux et les Conseils régionaux et les travaux menés en commun ont progressivement forgé **des références, un vocabulaire et une culture communs.** Pour autant il ne faudrait pas sous-estimer les difficultés de cette concertation et l'existence de périodes de tension entre les membres. Il ne faudrait pas penser non plus que le Conseil n'a été qu'un lieu de « consensus mou » : la vivacité de certains débats et les avis négatifs sur certains textes prouvent largement le contraire.

Les relations du Conseil avec le niveau régional ont permis la remontée d'informations relatives aux différentes actions conduites sur les territoires, aux relations entre les acteurs en région et témoignent d'un vrai besoin de connaissance et de mutualisation des informations en provenance de ce niveau. Elles ont fait du **Conseil un observatoire original**

du « paysage régional » mais qui n'est pas allé jusqu'à des propositions sur la gouvernance régionale.

Elles ont montré également la nécessité d'un travail collectif avec le niveau national : de ce point de vue la plus value apportée par le Conseil a été de mettre en face des représentants régionaux les différents acteurs du niveau national dans une forme « organisée » : aussi bien les services statistiques de l'Etat, les différentes administrations ou encore les représentants des partenaires sociaux. Le « succès » rencontré par certaines réunions de travail organisées par le Conseil témoigne d'un besoin crucial de coordination d'ensemble des acteurs de la formation professionnelle. Mais il ne faudrait pas minimiser le coût, en termes de temps et d'énergie, de cette mise en relation, ni ses difficultés, le Conseil ne disposant que de sa force de conviction pour mener à bien ce travail.

Au delà de la visibilité qu'elle donne au Conseil, **la mission d'avis mérite réflexion** : le Conseil est généralement saisi beaucoup trop tardivement pour que les textes soient convenablement examinés par ses membres. De plus, ils sont généralement trop figés par les décisions interministérielles pour que les débats et l'avis du Conseil soient pris en compte autrement qu'à la marge. Dans les faits, il faut bien constater que l'exercice de cette mission d'avis n'a qu'un faible **impact réel sur l'évolution du droit de la formation professionnelle**.

Le fonctionnement des Commissions pose question : les membres du Conseil sont assidus aux séances plénières, ils le sont moins aux réunions des Commissions. Il faut dire que les travaux, bien souvent techniques, étalés dans le temps, peuvent sembler quelquefois loin de leurs préoccupations politiques de plus court terme. Or, c'est dans ces commissions que se préparent les grandes orientations de travail et, au vu des résultats des études menées, s'élaborent les recommandations qui seront soumises au Conseil plénier.

Les travaux menés depuis 5 ans ont mis également en évidence **les insuffisances de l'appareil statistique** : malgré les efforts du Conseil et de ses partenaires pour construire un socle de connaissances commun, un grand nombre des données actuelles étaient encore trop souvent lacunaires, insuffisantes et parfois contradictoires pour apporter les informations nécessaires aux acteurs et donner aux travaux d'évaluation toute l'ampleur nécessaire. Deux raisons à cela: elles ont été forgées pour donner des informations à l'Etat sur la conduite de ses politiques, essentiellement dans une optique de suivi et de contrôle. Or le Conseil est investi d'une mission d'évaluation des politiques régionales. Lors d'un débat fin 2008, le Conseil a ainsi reconnu la nécessité d'identifier les besoins d'outillage statistique et méthodologique au niveau national et régional afin de faire émerger un dispositif d'évaluation aussi complet et cohérent que possible.

Des atouts pour aborder l'avenir

Cependant les travaux du Conseil devraient constituer un apport précieux pour remplir ses principales missions au regard de la nouvelle loi : la définition des orientations et des priorités des politiques de formation professionnelle initiale et continue, leur évaluation au niveau national, régional, sectoriel et interprofessionnel et la contribution à l'animation du débat public sur ce champ : à cet égard **une convention de coopération a été signée avec Centre INFFO en Juillet 2010** afin de renforcer les liens déjà tissés avec cet organisme.

De même au niveau régional, dans le cadre de **l'élaboration des CPRDF**, les acteurs chargés d'établir des diagnostics et de définir des priorités d'action pourront trouver des informations utiles dans plusieurs des démarches engagées par le Conseil :

- **les « tableaux de bord des PRDF »** constituent désormais une **base de données harmonisée et actualisée des dépenses en région** par les différents financeurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Le prochain rapport, qui doit paraître à la fin de l'année 2010, consignera **les dépenses réalisées en 2007 et 2008 dans 19 régions**.

- **les travaux sur l'apprentissage** permettent d'avoir une vision nationale du financement et des effectifs de l'apprentissage mais aussi une vision régionale des effectifs et du financement des CFA de 2004 à 2007: les données pour 2008 seront publiées d'ici fin 2010. Par ailleurs, certaines régions volontaires établissent un schéma régional des flux financiers de l'apprentissage.

- **la base de données du Groupe Statistique pour l'Evaluation (GSE)** (régulièrement actualisée par le Cereq et consultable sur son site) rassemble des données régionalisées relatives à la démographie, l'emploi et le marché du travail, la formation professionnelle initiale scolaire et l'apprentissage, l'alternance, la formation des demandeurs d'emploi et des salariés, qui vont permettre de caractériser chaque région sous la forme de « **Portraits statistiques régionaux** », disponibles début 2011.

Les cinq années d'existence du Conseil lui ont permis à la fois d'accumuler les matériaux de base d'une connaissance partagée des différentes facettes de la formation professionnelle à travers l'assemblage de données statistiques, de construire des méthodologies et d'acquérir une pratique des évaluations qualitatives, de développer des partenariats et un travail en commun avec les différents acteurs de la formation, notamment au niveau régional.

Ce sont autant de « jalons » pour la poursuite de l'activité du Conseil et de ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle engagée par la loi du 24 novembre 2009, à la condition toutefois que les faibles moyens du secrétariat général du Conseil soient revus à la hauteur de la très importante augmentation de ses missions.

ANNEXE : Liste des PUBLICATIONS

• **JALONS de la formation professionnelle**

- *Le financement de l'apprentissage en 2007 (Juin 2010)*
- *Tableaux de bord des PRDF : Premier recensement des dépenses de formation professionnelle dans les régions (Mai 2010)*

• **RAPPORTS d'ACTIVITE**

- *Rapport d'activité 2009 (Juin 2010)*
- *Rapport d'activité 2008 (Août 2009)*
- *Rapport d'activité 2007 (Mars 2008)*
- *Rapport d'activité 2005-2006 (Janvier 2007)*

• **OUVRAGES**

• **Apprentissage**

- *Les contrats d'objectifs et de moyens conclu en 2005 entre l'Etat et les Régions en vue de développer, valoriser et moderniser l'apprentissage (Septembre 2006)*
- *Etude relative au potentiel de taxe d'apprentissage par région – Données 2004 Réalisées par l'INSEE pour le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (Novembre 2007)*
- *L'apprentissage : Recommandations relatives aux sources d'informations statistiques et financières (Septembre 2007)*
- *Une première approche du financement et des effectifs de l'apprentissage en France Données 2004 (Décembre 2007)*
- *Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France – Données 2006 (Mai 2009) - Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France en 2006 Volume 2 : déclinaisons régionales dans sept régions (Octobre 2009)*
- *Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France – Données 2007 (Mars 2010)*

• **Tableaux de bord des PRDF**

- *Proposition d'un tableau de bord du plan régional de développement des formations (PRDF) – (Données financières 2005) (Avril 2008)*
- *Tableaux de bord des plans régionaux de développement des formations (PRDF) Données financières 2006 pour 17 régions (Octobre 2009)*

• **Validation des acquis de l'expérience**

- *Recommandations pour le développement de la validation des acquis de l'expérience (Octobre 2006)*

• **Géographie de la formation professionnelle**

- *Géographie de la formation professionnelle - Edition 2007 – (Décembre 2007)*

• **Sécurisation des parcours professionnels**

- *Sécurisation des parcours professionnels (Février 2008)*

• **Contrats d'objectifs territoriaux**

- *Evaluation des contrats d'objectifs territoriaux et instruments assimilés (Avril 2008)*

• **Evolution des différentes voies de qualification des jeunes**

- *L'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes au niveau régional entre 1995 et 2005 (Etude CEREQ) (Mars 2010)*
- *Evolution des différentes voies de qualification professionnelle des jeunes et leurs effets sur l'accès à la qualification et à l'emploi (Etude AMNYOS) (Mars 2010)*

• **CCREFP**

- *Etat des lieux des Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) des textes...aux réalités régionales (Avril 2008)*

• **OREF**

- *La fonction d'observation emploi – formation en région : Les OREF en 2008 (Mars 2009)*